

# **PROCOLE**



**C.P.A. ST-EUSTACHE**

**DE LA REVUE SUR GLACE  
2010  
DU C.P.A. SAINT-EUSTACHE INC.**

**RÉVISÉ LE 17 DÉCEMBRE 2009  
À SAINT-EUSTACHE**

# FORMATION DU COMITÉ « REVUE SUR GLACE 2010»

## Direction générale :

Nommée au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année, la direction de la revue sur glace est assurée par le Conseil d'administration qui s'adjoit des directeurs.

## Ses tâches sont :

- > Choisir un **comité exécutif** de la Revue sur glace formée de :
  - Président
  - Vice-président
  - Trésorier
  - Secrétaire
  - Directeur artistique & adjoint s'il y a lieu
  - Directeur technique s'il y a lieu
  - Responsable des commanditaires et des achats
- > **Sous comités :**
  - Responsable des achats de tissus et supervision des costumes
  - Directeur des bénévoles
  - Responsable de la réception des dignitaires et du Salon du sportif
  - Régisseurs
  - Responsable de la sécurité
  - Responsable des fleurs et de la vente d'articles
  - Annonceur
  - Responsable des collations
  - Responsable de l'inscription des novices
  - Responsable du programme souvenir
  - Capitaine de glace
  - Responsable de la billetterie
  - Responsable de la vente de billets
  - Responsable de l'équipe de montage et de démontage du matériel
  - Responsable de la rampe lumineuse
  - Responsable de la création des décors
  - Responsable des chambres
- > Préparer un budget général pour la revue
- > Élaborer un bilan détaillé avec écriture de la revue

- > Choisir un thème du spectacle dont les numéros de la revue auront un lien direct avec ce thème
- choisir les professionnels selon les critères énumérés dans la section professionnels de ce dit Protocole.
- > Préparer et vérifier les textes de présentation à l'avance.

### Directeur artistique:

Nommé au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année, le directeur artistique terminera son mandat après la revue.

**Sous l'autorité du comité exécutif, ses principales tâches sont :**

- a) Établir les éléments du spectacle :
  - nombre de numéros
  - horaire des numéros
- b) Voir à l'unité du spectacle, coordonner les chorégraphies, musiques, décors, groupes de patineurs et costumes
- c) Voir à équilibrer le nombre de numéros attribués à chacun des professionnels
- d) Encadrer les professionnels sans être rémunéré, sauf dans le cas où un professionnel ne coordonnerait pas son numéro adéquatement
- e) S'assurer du bon fonctionnement de l'arrière-scène lors du spectacle en supervisant le régisseur en chef et le capitaine de glace
- e) Coordonner et surveiller les pratiques
- f) Établir un horaire précis pour la finale

**Le directeur artistique sera rémunéré.**

### SOUS-COMITÉS :

Sauf pour le comité exécutif, les responsables des sous-comités sont nommés au plus tard le 15 septembre de chaque année et leur mandat se terminera après la revue.

### **RESPONSABLE D'UN SOUS-COMITÉ**

- > Chaque responsable de sous-comité se chargera de recruter lui-même ses bénévoles le plus tôt possible afin de pouvoir remettre son formulaire d'inscription des bénévoles, au directeur du sous-comité des bénévoles à la date fixée par celui-ci. Les parents des patineurs recevront une feuille d'inscription de demande de bénévoles mentionnant les diverses activités nécessitant des bénévoles. Ils pourront faire leur choix d'activités par ordre de priorité, mais cependant, le responsable

de sous-comité se réserve le droit de refuser toute inscription si son comité est déjà complété.

- > Chaque responsable de sous-comité devra personnellement à informer ses bénévoles qu'ils devront assister à une rencontre préparée par celui-ci quelques semaines avant la « Revue sur glace ». Cette rencontre aura pour but d'informer ses bénévoles sur les diverses tâches et règlements qui leur seront assignés durant la revue.
- > Chaque responsable de sous-comité ou le responsable des bénévoles se chargera lui-même de confirmer la présence de ses bénévoles pendant la revue, aux heures et aux jours mentionnés sur le formulaire d'inscription des bénévoles, au plus tard une semaine avant la revue. Cela afin de lui permettre de recruter de nouveaux bénévoles dans son comité si le besoin se présente.
- > Chaque responsable de sous-comité se chargera d'avoir des personnes pour l'aider au montage ou au démontage du matériel utilisé pour le besoin de son comité lors des représentations. Lorsque seulement le matériel utilisé aura été rangé, il pourra quitter son sous-comité respectif. Il en va de même pour la dernière représentation du dimanche. Il faudra retourner le matériel où il se trouvait avant d'en faire l'utilisation pour la revue. Cela a pour but de permettre à chacun de quitter le plus tôt possible.

#### **a) COSTUMES :**

##### **Responsable de l'achat du matériel et supervision des costumes :**

Le responsable de l'achat du matériel et de la supervision des costumes devra être nommé au plus tard le 1 octobre de chaque année. Il devra démontrer une certaine aptitude dans les achats que nécessite la confection des costumes. Il devra de préférence avoir déjà une connaissance de base sur ce en quoi consiste le travail d'une couturière pour la confection de costumes de la revue sur glace.

##### **Ses principales tâches sont :**

- > Voir à l'achat du matériel nécessaire à la confection des costumes.
- > Superviser les couturières lors de la confection des costumes.
- > Créer, sélectionner les patrons.
- > Prendre les mesures des patineurs.
- > Superviser la coupe des tissus.
- > Organiser des séances d'essayage et s'assurer que les ajustements nécessaires soient effectués.

- > Recruter et encadrer les couturières pour la confection des costumes pour les personnages
- > Réparer les costumes lors de la revue
- > Encadrer les couturières qui sont assignées à la confection des costumes et à la réparation de ceux-ci lors des représentations de la revue.

Par conséquent, il faudra établir un budget en septembre afin de voir à ce que la confection des costumes débute le plus rapidement possible. Le montant maximum alloué pour l'ensemble des numéros sera déterminé en temps et lieu. Le budget lui sera alloué avec supervision.

Les mesures devront être prises en début de saison à l'école d'hiver 2008/2009 (novembre).

Tous les costumes devront être confectionnés au plus tard le 15 mars 2009.

La responsable des couturières se chargera elle-même de trouver le nombre de personnes nécessaires lors de la prise des mesures des patineurs pour la confection des costumes dès le mois de novembre.

Elle devra choisir une personne qui sera en charge de la préparation des costumes dans les chambres. Cette même personne pourra également vérifier si les costumes et les accessoires sont bien rangés pour la représentation suivante lors du départ des patineurs après chacune des représentations.

**b) BÉNÉVOLES :**

**Ses principales tâches sont :**

- > Rédiger un formulaire d'inscription des bénévoles qui sera remis aux parents.
- > Rédiger la liste des bénévoles recrutés sur le formulaire d'inscription émis par celui-ci et qui a été complété lisiblement par le responsable du sous-comité.
- > Informer les responsables des sous-comités de la date limite retenue pour le retour du formulaire d'inscription des bénévoles afin de pouvoir rédiger une liste des bénévoles dans un laps de temps raisonnable.
- > Préparer des cartons qui seront plastifiés et identifiés au nom du bénévole, mentionnant le nom du sous-comité où il doit travailler . Une

couleur d'étiquette autocollante sera assignée pour chacune des représentations. Elle devra être apposée sur le carton plastifié par le responsable du sous-comité des bénévoles lors de l'inscription du bénévole à chacune des représentations.

**Activités nécessitant des bénévoles :** Capitaine et assistants-capitaines de glace, responsables dans les chambres, accueil des novices, enregistrement des bénévoles, vente des billets, kiosque de fleurs & vente, patinoire (décors), éclairage, annonceur, collation, couturières, montage et démontage, ambulanciers.

**c) SÉCURITÉ :**

**Ses principales tâches sont :**

- > Voir à la sécurité en tout temps des personnes présentes à la revue
- > Voir à l'entretien du matériel de sécurité
- > Voir à obtenir la présence des Ambulanciers St-Jean ou autres pour chacune des représentations (voir feuille des bénévoles)
- > Établir un lien entre les sous-comités et la direction lors de la revue

**d) LA CONFECTION DES DÉCORS :**

Le responsable sera sous la direction du comité exécutif, il sera nommé au plus tard le 15 septembre de chaque année.

**Ses principales tâches sont:**

- > Créer une équipe pour la création et le montage des décors commandés par le directeur artistique
- > Créer une équipe uniquement pour démonter et entreposer les décors
- > Fournir un éclairage total et permanent derrière les rideaux ainsi que pour la demi- marche à l'entrée de la patinoire.

**e) LE RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE DE MONTAGE ET DE DÉMONTAGE :**

**Ses principales tâches sont :**

- > Créer une équipe pour le montage et le démontage du matériel nécessaire dans l'aréna
- > tours de bandes, affiches des commanditaires, parterre, chaises, numérotation des chaises, rideaux, etc.)

**f) LE RESPONSABLE DE LA RAMPE LUMINEUSE :**

**Ses principales tâches sont :**

- > Vérification de la rampe lumineuse **après installation**
- > Autoriser le branchement de la rampe lumineuse
- > Réparer et modifier de la rampe lumineuse si nécessaire
- > Réparer le matériel nécessaire pour opérer la rampe lumineuse
- > Réparer les « black light » au besoin

Il est entendu que le responsable de la rampe lumineuse devra obtenir l'approbation du comité exécutif avant qu'un montant X lui soit alloué pour une réparation ou une modification quelconque apportée à la rampe lumineuse ou aux « black lights »

**g) VENTE DES BILLETS : (Jour fixe)**

**La vente des billets se fera en trois étapes :**

**Premièrement :** pré-vente pour le conseil d'administration

**Deuxièmement :** pré-vente pour le comité exécutif de la Revue sur glace et les couturières ayant confectionné un numéro complet

**Troisièmement :** pré-vente pour les patineurs

Un nombre limité de billets peut être acheté (samedi soir et dimanche après-midi). Le nombre limité de billets sera de 20 par famille par représentations (samedi soir et dimanche après-midi). Un ajout de 2 billets supplémentaires par accompagnateur de danse s'ajoutera à la limite des billets permise.

Pour la représentation du samedi après-midi, le nombre de billets vendus sera illimité.

Nous conservons la liste des réservations selon les règles suivantes :

- > Un responsable du conseil d'administration fera la liste officielle à partir de 22h00 à 2h00 et reprendra à 7h00. Aucune autre liste ne sera acceptée.
- > Signature du patineur majeur, du parent ou tuteur seulement
- > Annulation de la réservation si la personne signataire est absente lors de l'appel de la vente de billet qui débutera à 8h00.

**Quatrièmement:**

- > Vente au bureau du C.P.A. selon l'horaire des pratiques de la revue sur glace.  
Aucune limite de billets

**h) PROGRAMME:**

La direction étudiera la possibilité d'ajouter des pages avec couleurs surtout pour les photos de groupes.

**i) SECRÉTARIAT ET TRÉSORERIE:**

Tâches habituelles sous l'autorité de la direction générale.

**ENCADREMENT ET PLANIFICATION DE LA REVUE**

**LISTE DES BÉNÉVOLES:**

- > Chaque responsable de comité ou de sous-comité devrait ajouter de nouveaux bénévoles aux personnes expérimentées.
- > Il faut se donner les moyens de refuser les bénévoles n'ayant pas, par le passé, répondu aux attentes d'un responsable de comité ou de sous-comité.

**HORAIRE DE TRAVAIL:**

Un plus grand nombre de bénévoles par secteur permet de rendre les tâches plus agréables, par la possibilité de faire des rotations, des horaires limités et permet aussi d'éviter l'isolement de certains bénévoles ou responsables de comités.

## SECTEURS D'ACTIVITÉS:

### a) **CAPITAINE DE GLACE:**

- > Vérifier à ce que tous les patineurs soient habillés à temps pour leurs numéros.
- > Nommez trois responsables pour le secteur des chambres.
- > Communiquer avec le régisseur pour voir au bon déroulement du spectacle.

### b) **CHAMBRES:**

- > S'assurer du bon fonctionnement dans chacune des chambres.
- > Placer un minimum de trois bénévoles dans les chambres de niveau junior et novice et au moins deux bénévoles pour les autres niveaux et attirer un nombre X de patineurs à chacun des bénévoles.
- > Placer dans les chambres un nécessaire de couture, un téléviseur et donner aux bénévoles la permission d'ajouter un magnétoscope ou dvd.
- > Idéalement ne pas placer de groupes de patineurs dans les chambres de l'aréna no.1 et, au besoin, créer une chambre à l'entrée de l'aréna no.2..

### c) **ACCUEIL DES NOVICES (DÉBUTANTS):**

- > Aucune obligation d'avoir les mêmes personnes à l'entrée et à la sortie
- > A l'entrée, un bénévole par groupe bien identifié
- > Entrer et sortir par la porte latérale de l'aréna no. 2 que l'on devrait identifier pour éviter toute confusion
- > Aviser convenablement les parents de la procédure à suivre
- > S'assurer d'avoir un bénévole présent à la table en temps opportun (alterner au besoin)

### d) **ENREGISTREMENT DES BÉNÉVOLES:**

- > A l'entrée de l'aréna no. 2

### e) **VENTE DES BILLETS:**

- > Nommer un responsable et un substitut
- > Compter et réserver les places V.I.P. (au-dessus des bancs des joueurs)
- > Ouvrir la billetterie une heure avant le spectacle et fermer à l'intermission

- > Réserver dix billets pour le commanditaire St-Hubert, dix billets pour la ville de St-Eustache et deux billets par commanditaire majeur. Des billets supplémentaires pourront être réservés en temps et lieu pour des gros commanditaires qui se rajouteront à ceux-ci.
- > Réserver le banc au-dessus de l'équipe visiteur à l'usage du comité organisateur.

**f) ÉCLAIRAGE:**

- > Vérifier les clauses du contrat de location.

**g) ANNONCEUR:**

- > S'assurer d'avoir le matériel nécessaire

**h) COLLATION:**

- > Le responsable devra faire la préparation et la distribution des collations selon l'horaire de la revue.

**i) RESPONSABLE DES DIGNITAIRES:**

Le responsable des dignitaires & son adjoint (déterminé par celui-ci) s'occupent principalement de recevoir les dignitaires au Salon du sportif de l'aréna no. 1.

- > Il faut voir à la préparation du matériel nécessaire afin de recevoir ceux-ci (verres, chips, liqueurs...)
- > Il voit à ce que le buffet ou collation soit livré(e) au moment prévu
- > S'assure du bien-être des dignitaires afin que ceux-ci ne manquent de rien dans la mesure du possible
- > S'occupe de faire le service (liqueurs, bières...etc.)
- > Recrute l'aide de personnes pour assurer le service au besoin
- > Acheter le matériel nécessaire (verres, assiettes, liqueurs...etc.)
- > Assigner une personne responsable (ou lui-même) de l'accueil des dignitaires dans le hall d'entrée de l'aréna no. 1 dès leur arrivée
- > Aviser l'annonceur en début de chaque représentation du nom et du titre des invités présents.

Les invités devront confirmer leur présence par téléphone le plus tôt possible auprès du président du club, en stipulant bien le jour et l'heure de la représentation à laquelle ils désirent assister. Ils recevront une lettre d'invitation V.I.P. rédigée par le président du Club. Ils devront conserver cette lettre jusqu'au jour et à l'heure de la représentation à laquelle ils désirent assister et présenter celle-ci à la responsable de la billetterie qui dès leur arrivée les dirigera vers la personne responsable de l'accueil de ceux-ci.

## **FORMATION DES GROUPES POUR LA REVUE SUR GLACE 2010**

Tous les patineurs membres du C.P.A. Saint-Eustache peuvent participer à la Revue sur glace 2010 à condition de payer leur autofinancement et d'avoir patiné à la session automne-hiver 2009-2010.

Les groupes novices de la 1<sup>ère</sup> partie du samedi soir devront quitter à l'intermission.

Si un patineur (P.P) s'inscrit après le 1<sup>er</sup> décembre 2009, il est entendu qu'il pourra participer à la Revue sur glace 2010 à condition qu'il ait payé son autofinancement et que la formation des groupes ne soit pas terminée. (Sous réserve de l'approbation de la directrice artistique).

Veillez prendre note que pour la catégorie novice (P.P.), un patineur qui désire participer à la revue sur glace 2010 dans la catégorie junior devra avoir complété son étape 6 avant le 31 décembre 2009.

Les groupes de patineurs pour les numéros de la revue sur glace, seront formés selon le niveau de test atteint par le patineur en date des tests du mois de décembre 2009.

JUNIOR : Aucun test de style libre, Avoir réussi la sixième étape du P.P.

INTER : Au minimum, Préliminaire Style libre complété.

SENIOR : Au minimum : Senior Bronze Style libre complété ou  
Junior Argent en danses complété ou  
Junior Argent en habilités complété ou  
Interprétation or complétée  
(Juvénile et plus)

### **ATTRIBUTION DES SOLOS:**

Pour l'obtention d'un solo ou d'un personnage, il faut être membre du C.P.A. St-Eustache depuis minimum un an, exception faite pour cause d'un déménagement.

De plus, le patineur devra avoir patiné un minimum de 3 compétitions dites officielles.

L'attribution des solos pour la revue sur glace 2010, comprendra des solos attribués automatiquement et d'autres selon les pointages de compétitions.

Le club attribuera les solos en fonction des 27 prestations disponibles. Une prestation correspond à un solo pour une représentation.

L'attribution des solos se fera dans l'ordre suivant;

Solos attribués automatiquement

- Un solo pour une représentation (équivalent à 1 prestation sur 27) pour avoir atteint en date des derniers tests centralisés du mois de décembre soit du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, un test de compétition (sénior, junior, novice) ou un test or en style libre ou en danse.
- Tous les patineurs et patineuses qui se seront qualifié aux Jeux de la participation 2010 ainsi qu'à la finale provinciale patinage Star 2010, auront droit automatiquement à un solo lors d'une des représentations de la revue sur glace.
- Tous les patineurs et patineuses qui auront participé à la finale aux Sections auront droit automatiquement à un solo d'une représentation à la revue sur glace.

Solos attribués selon les pointages;

- **NOTEZ BIEN:**

Le nombre de solos attribué selon les pointages, sera fonction des 27 prestations disponibles, soustraction faite des solos attribués automatiquement. Les solos seront accordés en commençant par le plus haut pointage dans chaque groupe défini ci-dessous. Les nombres de solos attribués pour chacun de ces groupes seront répartis en fonction du nombre de patineurs dans chacun des groupes.

Pour l'établissement des pointages, les 3 meilleurs pointages des compétitions en **style libre dites officielles** durant l'année de compilation. Ce ratio sera établi au plus tard, tout de suite après la compétition Invitation Terrebonne.

Définition des Groupes pour l'obtention d'un solo

Groupes

Junior : Débutant, pré-préliminaire

Inter : Intermédiaire, préliminaire, pré-juvénile,

Durée de la musique

1 ½ minutes

**sans limite et junior bronze**

**2 minutes**

**Sénior : Sénior bronze et plus, juvénile et plus**

**2 ½ minutes**

Le système de pointage sera calculé sur la base du pourcentage de réussite du compétiteur ou de la compétitrice par rapport au total du nombre de compétiteurs et de compétitrices de chaque évènement de compétition.

Exemple : Nous avons une compétition avec 12 concurrents. Si le compétiteur termine 4<sup>ième</sup>, celui-ci a donc dépassé huit concurrents. Le pourcentage de réussite devra être calculé de la façon suivante : 8 divisé par 12 = 0.67.

Afin de faire une distinction entre un patineur de compétition, un patineur de style libre (Star) et un patineur d'interprétation, un pointage de participation pour chaque compétition de 0.20 pour les patineurs de compétitions et de 0.10 pour les patineurs style libre (Stars) s'ajoutera au pointage des compétitions. **Pour les patineurs évoluant dans des catégories style libre et d'interprétation, les points cumulés dans les catégories style libre seront cumulés dans la catégorie style libre et les points cumulés dans la catégorie interprétation seront cumulés dans cette catégorie.** Par conséquent, le patineur pourra obtenir si son pointage le permet, un solo dans la catégorie style libre ou un personnage pour ces compétitions de style libre ou un personnage pour ses compétitions d'interprétation. **Aucun jumelage de pointage style libre et interprétation ne sera effectué lors de la compilation des points pour l'obtention d'un personnage.**

**Les patineurs participant à une compétition dans un groupe de 3 patineurs et moins, se verront attribué un pointage supplémentaire de participation de 0,10.**

Un patineur de compétition correspond à un patineur évoluant dans les catégories suivantes;

Sans-limite, juvénile, pré-novice, novice, junior et sénior.

Un patineur star correspond à un patineur évoluant dans les catégories suivantes;

Débutant, pré-préliminaire, intermédiaire, préliminaire, junior bronze, sénior bronze, junior argent, sénior argent, argent et or.

Un patineur d'interprétation correspond à un patineur évoluant dans les catégories suivantes;

Introduction, bronze, argent et or.

Lors d'une compétition, s'il y a eu une finale, pour que celle-ci compte, il faudra que l'ensemble des patineurs dans le même groupe établi pour la revue (junior, inter, sénior) ait eu la possibilité de se rendre en finale.

De plus, un pointage supplémentaire de 0.1 sera accordé lorsqu'un compétiteur atteint la finale, et ce, seulement si tous les patineurs du même groupe ont eu la possibilité de se rendre en final. On entend par groupe, les groupes pour l'obtention d'un solo ou d'un personnage.

Exemple :

S'il y a une semi finale dans la catégorie préliminaire et qu'il n'y en a pas dans la catégorie junior bronze (groupe inter), seulement le meilleur pointage pour le patineur préliminaire de la semi finale ou de la finale sera compté. Aucun point supplémentaire ne sera accordé, car le compétiteur junior bronze n'a pu accéder à la finale, faute de finale.

Si un compétiteur ou une compétitrice participe dans deux catégories différentes lors de la même compétition, seulement le meilleur pointage entre les deux catégories sera pris en compte. De plus, seulement les points de la catégorie supérieure seront pris en compte dans la catégorie inférieure. À noter que les catégories préliminaire et intermédiaire sont inférieures à la catégorie pré-juvénile.

Aux fins de compilation des points pour l'attribution des solos et des personnages, nous compilerons les points dans la catégorie du patineur en date du 31 octobre.

Par conséquent lorsqu'un patineur compétitionne au cours de l'année dans une catégorie supérieure les points de cette catégorie seront comptés dans la catégorie du patineur en date du 31 octobre.

Une exception sera faite pour la finale provinciale patinage star, la catégorie inférieure pourra être calculée dans la catégorie supérieure (catégorie test seulement).

**Pour les compétitions ayant un programme court et un programme long, seulement le programme ayant le pointage le plus élevé sera calculé, exception faite pour les résultats combinés, c'est le résultat combiné qui sera considéré.**

Pour le calcul des points servant à l'attribution des solos et des personnages, nous cumulerons les points des 3 meilleures compétitions parmi les compétitions suivantes; (compétitions officielles)

- **Finale Provinciale Jeux de la Participation,**
- **Finale Provinciale Star / Michel-Proulx,**
- **Provinciaux d'Été, Pierrefonds, du 6 au 9 Août 2009**
- **Souvenir Georges-Éthier 2009, St-Eustache, du 30 septembre au 4 octobre 2009.**
- **Championnats de section BMO 2009, Sherbrooke, du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2009**
- **Invitation Mont-Tremblant 2009, du 12 au 15 novembre 2009**
- **Invitation Saint-Eustache 2009, du 3 au 6 décembre 2009**
- **Invitation Pierrette Vaillant-Pierre (Rosemère) 2010, du 8 au 10 janvier 2010**
- **Finale régionale jeux de la Participation 2010, Mirabel, du 22 au 23 janvier 2010**
- **Finale régionale star/Michel Proulx, Mirabel du 22 au 23 novembre 2010**
- **Invitation Lachute 2010, du 5 au 7 février 2010**
- **Invitation Terrebonne 2010, du 12 au 14 février 2010**
- **Invitation Repentigny 2010, du 7 au 8 novembre 2009**

v5

À noter qu'aucun patineur ou patineuse ne peut obtenir plus de deux années consécutives un solo dans la même catégorie, **exception faite pour les catégories suivantes; or, pré-novice compétition, novice compétition, junior compétition et sénior compétition.**

**Le patineur ou la patineuse ne peut obtenir plus d'un solo par représentation.**

**Le comité se réserve le droit d'attribuer un solo si nécessaire. De plus, veuillez prendre note que le comité se réserve le droit également, de modifier ou d'ajuster les normes nécessaires à la réalisation du gala.**

Le choix des représentations pour les solos, l'ordre de passage et musique seront attribués en fonction des plages disponibles par catégorie de patineur, préétablies par les directrices artistiques pour chacune des représentations. Ces choix en fonction des plages se feront en alternance commençant par la plus haute catégorie dans les réussites ou pointage suivants :

Tests sénior compétition (selon la date de réussite)  
Tests junior compétition (selon la date de réussite)  
Test novice compétition (selon la date de réussite)  
Tests or, style libre et danse (selon la date de réussite)

Section

Finale provinciale star

Jeux du Québec

Pointage de compétition selon l'ordre suivant, sénior, inter et junior.

### **ATTRIBUTION DES PERSONNAGES :**

Un minimum de trois numéros avec personnages par représentations sera attribué. Les personnages seront exécutés par des patineurs ou patineuses différents pour le même numéro pour chacune des représentations

Les personnages, d'une durée d'une minute et demi plus ou moins 10 secondes, seront attribués à tous les patineurs ou les patineuses de compétition, star ou d'interprétation qui seront éligibles, à l'exception des patineurs ou des patineuses qui auront déjà obtenu un solo. Les personnages seront distribués selon la suite des pointages de compétition dans chacun des groupes junior, inter, sénior.

**Exemple : Pour 3 représentations, si 3 numéros = 9 patineurs (euses) différent(e)s.**

Il y aura, 3 patineurs par groupe (junior, inter, sénior) qui auront un personnage d'une représentation. Ces personnages seront attribués aux 3 meilleurs pointages dans chacun des groupes.

Le choix des représentations pour ces trois personnages se fera selon le plus haut pointage du patineur dans son groupe respectif.

Notez bien, que pour les choix des représentations des 3 personnages ainsi attribués, dans le cas où 2 enfants et plus de la même famille immédiate se verraient attribuer un personnage, le choix du premier reviendra automatiquement celui des enfants suivants. Pour la pratique de la générale, un tirage au sort sera fait la veille de la générale.

**Si un parent (ou un patineur) se montrait insatisfait du personnage qui lui est attribué, le patineur se verra automatiquement retiré ledit personnage.**

Les patineurs et les patineuses qui se sont classés à la première position de la compétition Raymond Villeneuve, **aux étapes seulement**, seront mis en évidence dans leur numéro respectif.

Il y aura un personnage à la pige (3 patineurs). Pour être admissible à la pige, le patineur devra avoir participé à au moins 3 compétitions (mêmes compétitions que le numéro des compétiteurs) et devra être junior depuis 1 an en date du 31 décembre 2009. L'attribution de ce personnage tiré au sort, se fera après la distribution des solos et des personnages selon les pointages de compétition. Un patineur ayant obtenu un solo ou un personnage en fonction de son pointage de compétition, ne sera pas éligible au personnage tiré au sort. Le choix des représentations pour le personnage tiré au sort se fera par l'ordre du tirage (premier pigé, premier choix).

### NUMÉRO DES COMPÉTITEURS :

Pour participer au numéro des compétiteurs, le patineur ou la patineuse devra avoir patiné à trois compétitions dites officielles (les mêmes compétitions sélectionnées pour l'attribution des solos et des personnages). Exception dans le cas de blessure ou maladie majeure.

Les catégories suivantes seront admissibles au numéro des compétiteurs

Patineur ou patineuse de compétition

Patineur ou patineuse star

Patineur ou patineuse d'interprétation

Patineur ou patineuse en patinage synchronisé

Ce patineur ou patineuse devra avoir patiné dans une compétition individuelle dans au moins une des compétitions dites officielles

Exemple :

(3 compétitions = 1 en style libre + 2 en synchro) ou (1 en interprétation + 2 en synchro) ou (1 en style libre + 1 en interprétation + 1 en synchro).

### NUMÉRO DE DANSE :

Pour participer au numéro de danse, il faudra avoir complété sont test de danse sénior bronze et plus en date du 31 décembre 2009.

Le soliste qui obtient un solo (Test or ou test compétition) qui par la suite a une blessure et ne peut se prévaloir de son solo, pourra remettre son solo l'année suivante à condition de patiner à l'école d'hiver de cette même année. **Cependant, ce solo sera régi par les règles du protocole de l'année de la revue ou le patineur se prévaudra de son solo.**

En cas de blessure d'un soliste ou d'un personnage, le C.A., se réserve le droit de remplacer ou non le personnage ou le soliste.

### MENTION HONORIFIQUE

**NOTEZ BIEN** : dans la mesure où un patineur du C.P.A. Saint-Eustache répond aux critères ci-dessous mentionnés le C.A. se réserve le droit d'attribuer ou non ces mentions.

#### TROPHÉE PATINEUR ESPOIR:

- Ce trophée ne sera remis qu'une seule fois dans la carrière d'un(e) patineur(se).
- Le(la) patineur(se) ne doit pas être âgé de plus de 9 ans au 31 décembre 2009.
- Être pré-juvénile et plus.
- Le système de pointage et la catégorie seront pris en considération.
- Le pointage des lauréats régionaux et provinciaux.

#### TROPHÉE COMPÉTITEUR OU COMPÉTITRICE DE L'ANNÉE AU NIVEAU RÉGIONAL:

- Le pointage des lauréats régionaux et provinciaux.
- Le système de pointage pour l'obtention d'un solo.
- Aucune limite d'âge.
- Patineur (se)s de compétition seulement.

#### TROPHÉE PATINEUR STAR PAR EXCELLENCE :

- Patineur star seulement.
- Aucune limite d'âge

- Le système de pointage et la catégorie seront pris en considération.
- Le pointage des lauréats régionaux et provinciaux

### **TROPHÉE PATINEUR DE TEST PAR EXCELLENCE :**

- Patineur de test seulement.
- Aucune limite d'âge.
- Le système de pointage et la catégorie seront pris en considération.
- Le pointage des lauréats régionaux et provinciaux.

### **BOURSE POUR COMPÉTITEUR OU COMPÉTITRICE DE L'ANNÉE AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL (CATÉGORIES COMPÉTITIVES SEULEMENT) :**

- Les critères de sélection seront évalués par le Conseil d'administration du Club.
- Avoir fait au moins une compétition nationale et plus.

### **MENTION SPÉCIALE**

- Une mention spéciale peut-être attribuée à la discrétion du C.A. selon des critères établis.
- La date de la remise sera à la discrétion du c.a

## **FINANCE**

### **AUTO-FINANCEMENT**

Le C.A. se réserve le droit de choisir le moyen de financement approprié pour la Revue sur glace de l'année en cours.

### **BUDGET POUR LES COSTUMES, LES DÉCORS ET LA RAMPE LUMINEUSE:**

Le budget alloué pour les costumes et les décors ainsi que pour la rampe lumineuse sera révisé par le C.A. chaque année.

- Le budget alloué pour la confection des costumes sera remis au responsable de ce sous-comité avec supervision du comité exécutif.
- Le budget alloué, s'il y a lieu, pour la confection ou la location des décors sera remis au sous-comité avec supervision du comité exécutif, s'il y a lieu.
- Le budget alloué, s'il y a lieu, pour la rampe lumineuse sera remis au responsable de ce sous-comité avec supervision du comité exécutif.

#### **SALAIRES:**

- Chaque année, le C.A. déterminera le salaire attribué au directeur artistique et son adjoint s'il y a lieu.
- Les professionnels seront rémunérés au taux horaire + 2.00\$ affiché sur le site Internet pour l'école d'hiver 2009/2010. En plus une heure leurs sera payés pour la journée de la générale seulement s'ils sont présents.

#### **VENTE DE BILLETS:**

Le prix des billets :

- **Adulte ou enfant :** 15.00\$
- **Parterre adulte ou enfant :** 18.00\$

#### **COMMANDITAIRES :**

##### **Responsable des commanditaires et des achats :**

Après avoir défini l'ensemble de nos besoins, il devra, à la rentrée, mettre en place une campagne de recrutement de commanditaires en leur offrant plusieurs possibilités de commandites. Il pourra également voir à la réalisation de projets de financement susceptibles d'apporter des fonds supplémentaires pour la Revue. Il sera également responsable des achats nécessaires pour la Revue avec supervision des membres du comité exécutif.

##### **KIOSQUE DE FLEURS & VENTE D'ARTICLES :**

Il devra être bien encadré par le responsable de la vente de fleurs et d'articles, appuyé de bénévoles. Le responsable de ce sous-comité devra faire preuve de

beaucoup d'initiative et d'honnêteté. Il devra évaluer approximativement le nombre de fleurs nécessaires à acheter pour couvrir chacune des représentations de la Revue (vente & remise spéciale). Il pourra vérifier les rapports financiers élaborés par le responsable de l'année précédente. Il verra lui-même à faire l'achat de celles-ci. Il devra voir à la confection des bouquets de fleurs en assignant le nombre de bénévoles nécessaires à cette tâche. Il verra à se procurer le matériel nécessaire pour le fonctionnement de son comité. Il devra démontrer de l'intérêt pour la vente afin de voir à l'amélioration constante de son kiosque (nouveaux produits, décors de celui-ci...etc.). Il devra tenir à jour un inventaire des articles achetés et vendus, et recevra le budget nécessaire pour les achats effectués selon le montant qui lui sera accordé. Il sera supervisé par le président et le trésorier du comité exécutif.

#### **PROGRAMME SOUVENIR:**

Le programme représente aussi une source importante de revenu.

Le programme sera en vente au coût de 5.00\$ l'exemplaire au public.

## **LES PROFESSIONNELS**

#### **CONTRAT:**

- Les professionnels seront engagés, suite à la signature d'un contrat selon le nombre de numéro et d'entraîneurs nécessaires.
- Le contrat est placé en annexe de ce protocole de la Revue sur glace.
- Les clauses de ce contrat y sont mentionnées.
- Le Conseil d'administration se réserve le droit de refuser l'inscription d'un entraîneur qui ne respecterait pas les clauses mentionnées sur ce contrat des professionnels.
- Il faut autant que possible limiter l'utilisation des professionnels comme patineurs dans les numéros.
- Pour les numéros regroupent de plus de vingt-cinq (25) patineurs, le C.P.A. St-Eustache s'engage à rémunérer un entraîneur supplémentaire pour les pratiques du ou des numéros.